

N° 3876
Entrée le 05.05.2026
Chambre des Députés

Prolongation du délai de réponse accordée jusqu'au 12.5.2026
Président de la Chambre des Députés

(s.) Claude Wiseler
Luxembourg, le 05.05.2026
Chambre des Députés



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 5 mai 2026

Objet : Question parlementaire n° 3876 du 7 avril 2026 de Monsieur le Député Michel Lemaire concernant « Intégration de la micromobilité dans les transports ».

Madame la Ministre,

En date du 7 avril 2026, la question parlementaire sous rubrique m'a été transmise.

Je vous saurais gré de bien vouloir demander à Monsieur le Président de la Chambre des Députés d'accorder à mes services une prolongation du délai de réponse jusqu'au mardi 12 mai 2026, étant donné que la collecte des éléments de réponse nécessite la concertation supplémentaire avec le Ministère des Affaires intérieures.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de la Mobilité et des Travaux
publics

(s.) Yuriko Backes